

OPERATION DE MISE EN CONFORMITÉ DU CIMETIÈRE COMMUNAL DE LAGHET

--

PROCÉDURE DE RÉGULARISATION AVANT REPRISE DES SÉPULTURES SANS CONCESSION RELEVANT DU RÉGIME DU TERRAIN COMMUN

Dans le cadre de la procédure de régularisation des tombes sans concession, vous êtes informés que la commune de La Trinité a décidée de procéder aux reprises des sépultures situées en terrain commun. La liste des sépultures concernées est affichée en mairie, aux portes du cimetière et sur le site internet de la mairie (www.villedelatrinite.fr). Les sépultures seront reprises par la commune **à compter du 1^{er} mars 2025**.

Soucieuse de concilier l'intérêt des familles avec les obligations légales, l'équipe municipale a décidé, préalablement à la reprise des sépultures relevant du régime ordinaire, d'accorder un délai aux familles concernées afin de leur permettre de se faire connaître en mairie et de prendre toutes dispositions qu'elles jugeraient utiles concernant leurs défunts.

A ce titre, les familles disposent **jusqu'au 28 février 2025** pour se présenter en mairie, service des cimetières aux fins de régularisations. Une pancarte a été placée sur chaque sépulture concernée et la liste est consultable en mairie.

A défaut, passé ce délai, nous ferons enlever les objets funéraires restés sur la sépulture et ferons procéder à l'exhumation des restes post-mortem afin qu'ils soient déposés, avec toute la décence requise, dans une sépulture communale perpétuelle, dite « *ossuaire communal* », convenablement aménagée à cet effet dans le cimetière du centre-ville et entretenue par nos soins. Afin de préserver la mémoire locale, un registre consignait les noms des personnes y reposant, sera conservé en mairie

Afin de mener à bien cette mission et comptant sur la participation active de tout un chacun par la communication en mairie de tout renseignement complémentaire au sujet des défunts qui sont inhumés dans ces sépultures et de leur famille, le service des cimetières reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires au sujet de la reprise des sépultures.

OPÉRATION DE MISE EN CONFORMITÉ DU CIMETIÈRE COMMUNAL DE LAGHET

--

LISTE DES PERSONNES INHUMÉES EN TERRAIN COMMUN QUI FERONT L'OBJET DE REPRISE PAR LA COMMUNE A PARTIR DU 1^{ER} MARS 2025.

<i>N° tombe</i>	Identité du défunt			<i>Observation(s)</i>
	<i>Prénom, Nom</i>	<i>Date et lieu de naissance</i>	<i>Date et lieu du décès</i>	
01	<i>Armande BERTHOUX Vve ANTOINE</i>	07/05/1902 à LYON	05/04/1989 A LA TRINITE	
02	<i>Robert BERTHENAND</i>	--	22/10/1990	
03	<i>Paulette MASSE épse LEGAL</i>	14/03/1939 à VENANSAULT	20/07/1992 à NICE	
04	<i>Marc BRAR</i>	--	02/09/1992	
05	<i>Giovanna CARAU Vve GARAU</i>	05/01/1890 à BORTIGALI	22/02/1993 à LA TRINITE	
06	<i>Raymond PEYTHIEU</i>	08/06/1909 à TUNIS	08/05/1993 à LA TRINITE	
07	<i>Louis AUBERT</i>	31/01/1921 à BELFORT	05/01/1994 à LA TRINITE	
08	<i>Daniel LACOUTURE</i>	10/08/1947 à RIVIERES	26/03/1994 LA TRINITE	
09	<i>Odette CARDINE Vve GERMAIN</i>	31/03/1913 à MOSLES	13/10/1995 à LA TRINITE	
10	<i>Hans SCHMITZ</i>	30/08/1934 à MOENCHENGLASBACH	06/09/1999 à LA TRINITE	
11	<i>XXX</i>	--	13/14 mars 2001 à LA TRINITE	
12	<i>Jacques JAILLARD</i>	19/07/1949 à NICE	13/12/2001 à LA TRINITE	
13	<i>Yvonne GUILLERMOU</i>	13/11/1911 à NICE	12/11/2006 à ENTREVAUX	